

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE LA BAIE-JAMES TENUE LE MERCREDI 18 MAI 2022 À 12 H À LA SALLE MISTASSINI DU CENTRE ADMINISTRATIF DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE LA BAIE-JAMES, SIS AU 596, 4^E RUE À CHIBOUGAMAU ET À LAQUELLE SONT PRÉSENTS LES ADMINISTRATEURS SUIVANTS :

Madame Jacynthe Allaire (poste 2) – *présidente*
Madame Geneviève Huard (poste 4) – *vice-présidente*
Madame Jessica Goulet (poste 5)
Madame Anny Perron (poste 6)
Madame Julie Néron (poste 7)
Madame Marie-Claude Brousseau (poste 11)
Madame Annie Gaudreault (poste 12)
Madame Elizabeth Renaud (poste 13)
Madame Guylaine Fortin, (poste 14)

TOUS MEMBRES ET FORMANT QUORUM

PARTICIPATION DE :

Monsieur Michel Laplace, directeur général et directeur du Service des ressources matérielles
Madame Lyne Grenier, secrétaire générale (représentante du personnel d'encadrement, sans droit de vote, selon l'article 167.1 de la Loi sur l'instruction publique)

SONT ABSENTS :

Madame Gisèle Touré (poste 8)
Monsieur Sabin Fortin (poste 9)
Madame Bianca Tremblay (poste 10)

**Vérification
du quorum
et ouverture
de la séance**

RÉSOLUTION CA-0156-22

CONSIDÉRANT que la secrétaire générale a constaté le quorum;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Annie Gaudreault **ET RÉSOLU** de procéder à l'ouverture de la séance, il est 12 h 7.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Visio-
conférence
ou séance
virtuelle par
TEAMS**

RÉSOLUTION CA-0157-22

CONSIDÉRANT que les administrateurs sont répartis sur l'ensemble du territoire du Centre de services scolaire de la Baie-James;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Guylaine Fortin **ET RÉSOLU** que la séance se déroule de façon virtuelle par TEAMS.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 3 – PROCÉDURE DE CONVOCATION

Conformément à l'article 165 de la Loi sur l'instruction publique, madame la présidente s'assure que la procédure de convocation de cette séance extraordinaire a été respectée.

Adoption de l'ordre du jour

RÉSOLUTION CA-0158-22

IL EST PROPOSÉ PAR madame Julie Néron **ET RÉSOLU** d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Vérification du quorum et ouverture de la séance;
2. Visioconférence ou séance virtuelle par TEAMS;
3. Procédure de convocation;
4. Adoption de l'ordre du jour;
5. Plans d'effectifs 2022-2023 – adoption;
6. Période de questions;
7. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Afin d'éviter tout conflit d'intérêts pour le point suivant *Plans d'effectifs 2022-2023 – adoption*, mesdames Lyne Grenier, Anny Perron et Julie Néron se retirent des délibérations.

Plans d'effectifs 2022-2023 - adoption

RÉSOLUTION CA-0159-22

CONSIDÉRANT l'article 86 du *Règlement numéro 64-2020 relatif à la délégation de pouvoirs du CSSBJ*, qui prévoit que les plans d'effectifs nécessitent une approbation du conseil d'administration;

CONSIDÉRANT les travaux réalisés par le comité des ressources humaines, le 2 mai 2022;

CONSIDÉRANT la présentation sommaire faite aux membres du conseil d'administration, par Mme Marie-Claude Brousseau, porte-parole du comité des ressources humaines;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité des ressources humaines quant à l'adoption des plans d'effectifs 2022-2023;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Marie-Claude Brousseau **ET RÉSOLU** d'entériner la recommandation du comité des ressources humaines **ET** d'approuver les plans d'effectifs 2022-2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Mesdames Lyne Grenier, Anny Perron et Julie Néron rejoignent l'assemblée.

POINT 6 – PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune assistance en mode virtuel.

**Levée de la
séance**

RÉSOLUTION CA-0160-22

CONSIDÉRANT que les points à l'ordre du jour ont tous été traités;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Elizabeth Renaud **ET RÉSOLU** de procéder à la levée de la séance, il est 12 h 15.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Jacynthe Allaire,
Présidente

Lyne Grenier,
Secrétaire générale